



Dette caf de mon mari avant notre mariage ont ils le droit de me prélever ?

Par **Salomélapom**, le 27/11/2019 à 10:08

Bonjour

Je suis mariée depuis avril 2018 et j'ai 2 enfants de 1 an et 1 mois. Je suis actuellement en congé maternité mais d'ici un mois je prend un congé parental pour élever mes petits. Comme je ne vais plus avoir de revenu je compte sur les aides de la Caf sauf que voilà depuis 2 mois il me prélève toute mes prestations car mon mari a une dette envers la caf de 10 000 euros mais qui date de 2014 bien avant qu'on soit marié! Elle m'envoie mm des courriers à mon nom me disant de rembourser le trop perçu alors que je n'ai jms touché un euro d'APL! Ont t ils le droit de faire ça? Mon mari n'a qu'un chômage de 900e j'ai peur que l'on ne puisse pas s'en sortir.merci

Par **Visiteur**, le 27/11/2019 à 10:33

Bonjour

Vous devez contester la procédure...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2269>